

Mélanges

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue de linguistique romane**

Band (Jahr): **25 (1961)**

Heft 99-100

PDF erstellt am: **09.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

MÉLANGES

NOTE SUR LE VERS 1166 DU TESTAMENT DE VILLON

La meilleure édition de l'œuvre de Villon est incontestablement celle d'Auguste Longnon, revue par Lucien Foulet et publiée dans la collection des *Classiques Français du moyen âge* (4^e édition, Paris, 1932). Malgré tous les soins de ces érudits, l'édition définitive de Villon n'a pas encore paru, et à présent il faut s'en rapporter aux modifications du texte proposées par M. A. Burger dans son *Lexique de la Langue de Villon* (Genève-Paris, 1957, p. 12-30) et par M. F. Lecoy dans *Notes sur le Texte ou l'interprétation de quelques vers du Testament de Villon*¹. L'on reproche à cette édition son éclectisme ; elle repose sur les quatre sources essentielles sans en prendre aucune pour base. La leçon choisie est celle qui a semblé préférable à Longnon et à Foulet. Non seulement cette méthode est trop subjective, mais aussi elle a le défaut de ne pas faire ressortir suffisamment la supériorité du ms. C. Bon nombre des modifications suggérées par M. Burger et M. Lecoy visent à rétablir une leçon de C. A leurs observations peut s'ajouter la suivante :

Si ne suis je pas qui leur donne,
Mais de tous enffans sont les meres,
Et Dieu, qui ainsi les guerdonne,
Pour qui seuffrent paines ameres.

(*Le Testament*, vv. 1166-9).

L'on retrouve la construction latine *ego sum (qui)*... en espagnol : *yo soy (que)*... et en italien : *sono io (che)*, mais non pas en français, où la tournure dès les plus anciens textes est *Ce suis je (qui)*..., employée d'ailleurs par Villon dans le *Debat du Cuer et du Corps* :

Qu'est ce que j'oy ? — Ce suis je ! — Qui ? — Ton cuer... Ce n'est qu'au xvi^e siècle que la locution moderne *C'est moi (qui)*... connue depuis la fin du xiv^e siècle l'a emporté. Or, le ms. C porte pour le vers

1. In *Romania*, 1959, p. 493-514.

1166 du *Testament* *Se ne suis je pas qui...*, la graphie *Se* pour *Ce* étant banale. L'on peut comparer pour la construction les exemples suivants :

Ce ne suis je pas qui suis roy... (J. Chartier, *Chronique*)

Ce ne suis je point qui ay travaillé... (Calvin, *Institution*)

que cite Foulet dans un article sur cette expression ¹, et il est curieux qu'il ne semble pas l'avoir reconnue dans ce passage de Villon. A noter d'ailleurs que le *Ce* cadre mieux avec le deuxième et le troisième vers : *Ce... sont les meres Et Dieu* (le ms. A porte *C'est Dieu*), sans être essentiel en ce qui les concerne. Dans *c'est* suivi d'un substantif nous avons affaire à une locution indépendante originairement de la série *Ce suis je, c(e) es tu, c(e) est il* etc., et où le rôle de *ce* est celui, non d'un attribut sans lequel l'expression ne serait pas complète, mais celui d'un sujet pronominal, donc facultatif d'après les habitudes de la langue médiévale (d'autant plus qu'il ne s'agit ici que du sujet grammatical). Ainsi, le *ce* qui était de mise dans *ce suis je* etc., ne l'était pas dans *c'est* suivi d'un substantif, et à côté de... *ce sont femmes diffamees* (*Le Test.*, v. 576), Villon avait la faculté d'écrire... *pas ne sont sornetes* (*Le Test.*, v. 653), mais non pas, à côté de *Ce suis je qui...*, *Je ne suis pas qui...* Le *Si* du début de cette strophe, que Burger glose *pourtant*, est donc à remplacer par *Ce*. La leçon adoptée par l'édition Longnon-Foulet (aussi par celle de Thuasne) ne fait que perpétuer l'erreur commise par AIF ².

Il se peut fort bien que d'autres détails de ce genre n'aient pas encore été signalés, et il est évident que le problème difficile de l'édition des œuvres de Villon est à reprendre à partir de la base, quelque bonne que soit celle de Longnon-Foulet dans son ensemble.

John Fox.

1. *Comment on est passé de « ce suis je » à « C'est moi »*, in *Romania*, 1921, p. 46-83, p. 79.

2. Ce n'est pas l'unique occasion où il faut préférer la leçon de C à celle des trois autres sources réunies, voir F. Lecoy, *op. cit.*, p. 514.